

28 OCT. 2021

ARRIVÉE

A.D n° 2021. 2103

**Agrément accueillants familiaux**  
**Arrêté portant désignation des représentants du Département**  
**au sein de la Commission consultative de retrait**

Le Président du Conseil Départemental de Tarn et Garonne,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.441-2, L.441-2 et R.441-11 à R.441-15

Vu l'arrêté départemental n°2018-579 du 18 mai 2018 portant désignation des membres de la commission consultative de retrait,

Sur proposition de Monsieur le directeur général des services,

Arrête

**Article 1** – Le nombre de représentants du Conseil Départemental siégeant à la commission consultative de retrait est fixé à 3 membres en application de l'article R. 441-12 de code de l'action social et des familles.

**Article 2** – Les conseillers départementaux siégeant à la commission consultative de retrait sont désignés ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Le Président ou son représentant désigné par voie d'arrêté	José GONZALEZ	Nadine SINOPOLI
2 conseillers départementaux titulaires et trois suppléants désignés par arrêté	Catherine BOURDONCLE	Dominique SARDEING
	Patricia DUCASSÉ	Jean-Luc DEPRINCE

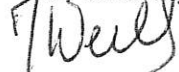
**Article 3** – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté que sera transmis à la Préfecture de Tarn et Garonne, publié et notifié aux intéressés.

**Article 4** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Fait à Montauban,

Le 20 OCT. 2021

Le Président,



Michel WEILL